

## Le point sur les arrêts maladies

### **Arrêt de travail de moins de 3 jours**

**Pas d'indemnisation par la sécurité sociale** car ces 3 jours d'arrêt maladie sont des jours de « carence ». Et vous ne serez **pas non plus rémunéré par les parents**, sauf si une clause de votre contrat de travail prévoit le contraire.

Attention il faut quand même reporter le motif de votre absence sur votre fiche de paie.

### **Arrêt de travail de plus de 8 jours**

Les parents doivent remplir une attestation de salaire afin que **l'assurance maladie verse des indemnités journalières**.

Vous percevrez ces indemnités journalières d'arrêt maladie à compter du 4e jour d'arrêt de travail. Si vous justifiez d'au moins 6 mois d'ancienneté en tant qu'assistante maternelle, vous pouvez également obtenir une **indemnisation complémentaire auprès de l'IRCEM dès lors que votre arrêt de travail dépasse les 8 jours**.



Seules conditions :

- Avoir cotisé (dans la profession d'assistante maternelle) pendant 4 trimestres civils précédant l'arrêt de travail sur un salaire cumulé, au moins égal à 40% du montant minimum de vieillesse et d'invalidité,
- OU avoir une ancienneté professionnelle d'au moins six mois **consécutifs** auprès de la famille qui vous emploie, au premier jour de l'arrêt de travail
- Avoir un agrément d'assistante maternelle valide au premier jour de l'arrêt

#### **L'indemnisation maladie IRCEM est automatique**

Il suffit simplement de transmettre les papiers d'arrêt maladie, de plus de trois jours à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

La CPAM se charge de transmettre directement l'information à l'IRCEM qui indemnise l'assistante maternelle.

### **Les arrêts suite à un « accident du travail »**

À l'origine de l'accident du travail, deux éléments doivent être retrouvés : un fait accidentel pouvant être daté avec précision et qui est à l'origine d'une lésion (corporelle ou psychique) et l'existence d'un lien de subordination entre la victime et son employeur au moment de l'accident.

#### **Les démarches**

Dans les 24 heures, informez votre employeur de l'accident. Précisez-lui les lieux et circonstances, l'identité des témoins éventuels et du tiers responsable éventuel. Votre employeur a ensuite 48 heures pour déclarer l'accident à votre CPAM ; Faites établir dans les plus brefs délais un certificat médical initial par votre médecin traitant ; En cas d'arrêt de travail, le médecin vous délivre un certificat d'arrêt de travail, à remettre à votre employeur. Adressez les volets 1 et 2 à votre CPAM et conservez le volet 3 ; Votre employeur doit vous fournir une feuille d'accident du travail, à conserver précieusement ; elle vous ouvre droit à une prise en charge à 100 % des frais médicaux liés à votre accident, dans la limite des tarifs de base de l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

**En juin, 5 assistantes maternelles ont participé à la formation SST ! Bravo à elles !**

Le RAM souhaite organiser une nouvelle session SST à AUBUSSON : **le 10 novembre et le 24 novembre 2018**. Inscrivez-vous **avant le 30 septembre** auprès de vos animatrices.

**Le 15 et le 22 septembre 2018** aura lieu une formation « **Gestion du stress et relaxation** » destinée aux assistantes maternelles. **Inscrivez-vous vite !**

Numéro 6, pour tous  
Septembre à Décembre 2018

ROUL'DOUDOU INFO



### **Les vacances sont finies... Vive la Rentrée !**

C'est reparti pour de nouvelles aventures, avec un nouveau planning d'activités !



Pour septembre, nous avons choisi de mettre en place des activités en lien avec le thème du cirque.

Vous retrouverez pour cette saison : UFOLEP, Hélène pour l'expression corporelle tout en douceur et la médiathèque pour de nouvelles histoires.



L'équipe du Relais accueillir pour des ateliers d'éveil est libre, pour accueillir et leurs enfants de moins indépendante. C'est la petite enfance qui leur métier.

Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) continue de vous temps d'échanges et de partage. La participation aux et se fait sans inscription préalable. Le RAM est là informer les parents qui souhaitent faire garder de 6 ans par une assistante maternelle aussi un lieu d'accueil pour les professionnels de cherchent à être conseillés et accompagnés dans

Le RAM apporte des conseils sur les modalités administratives et juridiques.

**Les permanences ont lieu les mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00.**

#### **Recette Sable Magique**

7 tasses de farine pour  
1 tasse d'huile d'olive  
Mélangez et c'est prêt !



#### **Relais Assistantes Maternelles « Rou'l'doudou »**

Clé de Contacts, 10 Avenue de la République 23200 Aubusson

Tel : 05 55 67 77 29 ou 05 55 67 55 61

Courriel : rouldoudou23@orange.fr

Animatrices : Clémence DEJAMMET, Sandrine DISSERAND et Maud PEUFLY

LES LUNDIS		
	<b>LA COURTINE</b> (Accueil de Loisirs) De 9h30 à 11h30	<b>AUBUSSON</b> (RAM) De 9h00 à 11h30
10 septembre	Transvasement	<b>JEUX LIBRES</b> 
17 septembre	Balle de jonglage	
24 septembre	Masque de cirque	
1 <sup>er</sup> octobre	UFOLEP	
8 octobre	Cirque de Playmaïs	
15 octobre	Expression corporelle avec Hélène	
22 octobre	Pâte à modeler	
5 novembre	Fabrication d'un chapeau	
12 novembre	Jouons avec les gommettes	
19 novembre	Peinture	
26 novembre	UFOLEP	
03 décembre	Jeux Libres	
10 décembre	Décoration de Noël	
17 décembre	Carte de Noël	

LES MARDIS		
	<b>FELLETIN</b> (Accueil de Loisirs) De 9h30 à 11h30	<b>AUBUSSON</b> (RAM) De 9h00 à 11h30
4 septembre	Transvasement	Cirque de Playmaïs
11 septembre	Pantin	Médiathèque visite
18 septembre	Balle de jonglage	Fresque du cirque
25 septembre	UFOLEP	Balle de jonglage
2 octobre	Lecture avec Denis	Guirlande de cirque
9 octobre	Expression corporelle avec Hélène	Peinture
16 octobre	Masque de cirque	Masque de cirque
23 octobre	/	Peinture aux doigts
6 novembre	Fabrication d'un chapeau	Fabrication d'un chapeau
13 novembre	UFOLEP	Médiathèque visite
20 novembre	Cirque de Playmaïs	Décoration RAM
27 novembre	Expression corporelle avec Hélène	Cirque de Playmaïs
04 décembre	Lecture avec Denis	Fresque de Noël
11 décembre	Décoration de Noël	Décoration de Noël
18 décembre	Carte de Noël	Carte de Noël

LES MERCREDIS : SAINT SULPICE LES CHAMPS (Point d'accueil polyvalent) De 9h30 à 11h30							
12/sept.	26/sept.	10/oct.	24/oct.	07/nov.	21/nov.	05/déc.	19/déc.
Pantin	Balle de jonglage	UFOLEP	Expression corporelle avec Hélène	Fabrication d'un chapeau	Peinture	Décoration de Noël	UFOLEP

LES JEUDIS			
	<b>CROCC</b> (Hall Polyvalent) De 9h30 à 11h30	<b>MERINCHAL</b> (Château de la Mothe) De 9h30 à 11h30	<b>AUBUSSON</b> (RAM) De 9h00 à 11h30
6 septembre	Transvasement	/	Transvasement
13 septembre	/	Expression corporelle avec Hélène	Pantin (suite)
20 septembre	Pantin	/	Fresque suite
27 septembre	/	Peinture à l'éponge	Lecture Denis
4 octobre	Balle de jonglage	/	UFOLEP
11 octobre	/	Masque de cirque	Lecture Denis
18 octobre	Masque de cirque	/	Masque (suite)
25 octobre	/	Motricité Géante	Peinture à l'éponge
8 novembre	Expression corporelle avec Hélène	/	Jouons avec les gommettes
15 novembre	/	Fabrication d'un chapeau	Expression corporelle avec Hélène
22 novembre	UFOLEP	/	Décoration RAM (suite)
29 novembre	/	Cirque de Playmaïs	UFOLEP
06 décembre	Expression corporelle avec Hélène	/	Fresque de Noël (suite)
13 décembre	/	UFOLEP	Décoration de Noël
20 décembre	Carte de Noël	/	Peinture

LES VENDREDIS		
	<b>SAINT ALPINIEN</b> (Hall Polyvalent) De 9h à 11h30	<b>SAINT AMAND</b> (Hall polyvalent) De 9h à 11h30
7 septembre	/	Transvasement
14 septembre	Pantin	/
21 septembre	/	Pantin
28 septembre	UFOLEP	/
5 octobre	/	Motricité
12 octobre	Masque de cirque	/
19 octobre	/	Expression corporelle avec Hélène
26 octobre	Motricité géante	/
9 novembre	/	Balle de jonglage
16 novembre	Fabrication d'un chapeau	/
23 novembre	/	UFOLEP
30 novembre	Balle de jonglage	/
7 décembre	/	Décoration de Noël
14 décembre	Décoration de Noël	/
21 décembre	/	Peinture

